Lettre de mon village

Ce journal a été entièrement réalisé par la commission communication

PRIGNAC ET MARCAMPS SEPTEMBRE 2015

Site Internet:

www.prignac-et-marcamps.fr

prignac-marcamps@orange.fr

Contact :
lettredemonvillage@orange.fr

SOMMAIRE

Pg1 Infos associatives

Pg2/3/4/5/6 Comptes rendus des conseils municipaux

Pg7 Vie associative

Pg 8 Vie associative et divers

Le Tour du Bourgeais

Pour sa 3ème édition le tour du Bourgeais cycliste s'est disputé samedi 12 septembre entre Lansac et Prignac.Au terme des 107 km de course Lucas Bleys (CA Castelsarasin) 21 ans a vaincu au sprint Yannick Marié et ses deux autres compagnons d'échapée. Le Mérignacais Clément Bétonigt-Suire lui a fini devant le peloton.

Félicitations à tous.

Le Téléthon:

Les dates du téléthon ont été arrêtées au 28 et 29 novembre 2015 pour notre commune car les week-end suivants ont des élections régionales.

Comme par le passé nous comptons sur vous lors des manifestations associatives. Les lots et dons seront les bienvenus pour l'organisation de la tombola, du loto et nous vous accueillerons pour le repas organisé.

Le programme vous sera donné le mois prochain.

Fête des associations

La fête inter-assos a eu lieu toute la journée du samedi 29 août au site du Moron où une dizaine d'associations communales étaient représentées cette année.

De la randonnée pédestre et vélo au concours de pétanque et Mölkky, des groupes se sont formés pour participer en toute convivialité malgré la chaleur et ce jusqu'aù repas du soir où les grillades ont été appréciées. Au dire des participants à renouveler en 2016 avec quelques modifications d'organisation.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/05/2015

L'an deux mil quinze, le 26/05/2015 à 18 heures, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel GAILLARD Maire, le Conseil Municipal de la Commune de Prignac et Marcamps.

PRESENTS : M GAILLARD, Maire, Mme BOUCHET, M PICARD, Mme GOGUERY, MONTEIL, M MOUCHAGUE, Mme LALANDE, Mme DA GAMA, Mme LEVREAUD,
M GATARD, Mme DUBEDOUT, M VEYSSIERE

ABSENT (s) Excusé (s): M GRANCHERE, Mme ANDRIEU, M BETEILLE

Secrétaire de séance : M PICARD

Date de la Convocation : 20/05/2015

LA SEANCE EST OUVERTE

Le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 13/04/2015 lequel est adopté à l'unanimité.

M.MOUCHAGUE signale qu'il ne s'est pas abstenu en ce qui concerne la nomination de M.BETEILLE en qualité de délégué référant à l'association des carrières. Le Maire précise que c'est une erreur. Le Conseil Municipal a voté pour, à l'unanimité. Il demande que la délibération soit rectifiée.

Mr MOUCHAGUE demande que l'article portant sur les bâtiments en questions diverses soit retiré du compte rendu.
Après discussion, Monsieur le maire décide de maintenir cet article.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant
Fédération départementale de la pêche. Accord du conseil municipal

APPMA

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'APPMA organise chaque année un goûter pour les enfants de l'école de pêche.
Le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite participer financièrement à ce goûter.
Le Conseil municipal n'étant pas d'accord, le maire propose de passer au vote : pour 3, abstentions 3 contre 4.

SUPPRESSION DE LA RÉGIE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la régie pour le transport scolaire ne sert plus cars nous ne faisons plus participer les parents.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la suppression de celle-ci et Monsieur le Maire établira un arrêté en ce sens.

SUPRESSION DE LA RÉGIE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la régie pour la bibliothèque ne sert plus cars nous ne prenons plus de participation pour l'abonnement à l'année.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la suppression de celle-ci et Monsieur le Maire établira un arrêté en ce sens.

MODIFICATION DU RÉGISSEUR SUPPLÉANT POUR LA RÉGIE DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à prendre un nouvel arrêté concernant la régie de la garderie afin de nommer un nouveau suppléant.
Accord du Conseil Municipal.

POURSUITE EN MATIÈRE DE RECOUVREMENT PAR LA TRÉSORERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délivre au comptable du trésor public de la trésorerie de Blaye une autorisation générale et permanente de poursuites, conformément à l'article R 1617-24 du CGCT. Cette autorisation couvre l'ensemble des procédures civiles d'exécution autorisées par la réglementation pour le recouvrement des produits locaux.

CHOIX DE L'ORGANISME EN CHARGE DES DOSSIERS D'URBANISME- DÉLIBÉRATION

Le Maire rappelle au conseil municipal que la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM) ne traitera plus les dossiers d'urbanisme à compter du 1 Juillet 2015.

3 organismes étaient susceptibles de reprendre les dossiers d'urbanisme, à savoir :

- le SDEEG,- Mairie de St André de Cubzac ,- la communauté de commune de l'estuaire.

Après avoir étudié les différentes propositions de ces trois prestataires, le maire propose au conseil municipal d'adhérer à la commune de St André de Cubzac et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec la mairie de St André de Cubzac pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

TRANSPORT SCOLAIRE

Mme BOUCHET informe le conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé par le conseil Général afin de définir le choix du transporteur.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

MME BOUCHET rappelle au conseil municipal que le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. Elle précise que ce PCS a été effectué en 2011 et qu'il convient de procéder à une mise à jour. Elle précise que tout le conseil municipal est invité à participer à cette mise à jour s'il le souhaite.

RAPPORT DES COMMISSIONS

BATIMENTS

M PICARD, Vice-président de la Commission des Bâtiments présente un devis de la SOCIETE ACCORD INCENDIE d'un montant de 494,64 € pour le remplacement de :

L'extincteur, du panneau extincteur et alarme incendie pour la bibliothèque et l'extincteur, panneau extincteur à l'église ST MICHEL. ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

MENUISERIE

M PICARD présente un devis de la STE BMA d'un montant de 1979,48 € pour la fourniture et pose d'une menuiserie PVC BLANC au logement de l'ancien presbytère ainsi que la fabrication et pose d'un portillon à l'école. ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL.

CHEMINS ET CIMETIÈRES

M GATARD informe le conseil municipal qu'une réunion de la CAB est prévue mercredi 27 mai à 9 heures en présence du CENTRE ROUTIER DEPARTEMENTAL.

ELAGAGE : M GATARD informe le conseil municipal que des travaux d'élagage ont été effectués au chemin de grelot, chemin de Cantegris, chemin de Nicot et chemin de la Croix Blanche.

FOSSES : curage des fossés 2è quinzaine du mois de juin

QUESTIONS DIVERSES

MME LEVREAUD demande si la Croix de Cazelles va être refaite. Le Maire répond que cette réparation sera faite plus tard.

M VESSIERE demande la possibilité de revoir la signalisation au chemin de la Croix Blanche.
MME LALANDE demande la possibilité de refaire les lignes blanches signalant le stop au chemin des carrières.
M VEYSSIERE demande qui s'occupe de l'entretien du site du fait que l'agent responsable de ce site est en arrêt maladie. Le Maire répond qu'il est entretenu par un autre agent.

SEANCE LEVEE A 19 HEURES 10

Le Maire

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/07/2015

L'an deux mil quinze, le 06/07/2015 à 18 heures 30, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel GAILLARD Maire, le Conseil Municipal de la Commune de Prignac et Marcamps.

PRESENTS : M GAILLARD, Maire, Mme BOUCHET, M PICARD, Mme GOGUERY, MONTEIL, M MOUCHAGUE, Mme LALANDE, Mme LEVREAUD,M GATARD, Mme DUBEDOUT, M VEYSSIERE, Mme ANDRIEU, M GRANCHERE

ABSENT (s) Excusé (s): M BETEILLE (procuration à M GAILLARD),

ABSENTS : Mme DA GAMA,

Secrétaire de séance : Mme ANNIE LALANDE

Date de la Convocation : 01/07/2015
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
Décision modificative
Accord du Conseil Municipal.

LA SEANCE EST OUVERTE
Le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 26/05/2015 lequel est adopté à l'unanimité.

M PICARD signale qu'il a été omis de préciser dans le compte rendu des bâtiments du 26/05/2015 quelques détails, à savoir :
Mise en place d'un extincteur CO2 et d'une alarme incendie à la bibliothèque.
Mise en place d'un extincteur CO2 et d'un extincteur à eau pulvérisée à l'église ST MICHEL.
La somme de 817.57 HT pour le remplacement du portillon à l'école.

DELIBERATION MODIFICATIVE
Le Maire présente au conseil municipal les propositions de mouvements de crédits pour permettre le financement des projets d'investissements :

- au 60622 – 1000€
- au 60621 – 4000€
- au 60623 – 6200€
- au 21318 ONA + 5635€
- au 21568 opérations 97 + 5565€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
Approuve, à l'unanimité, les mouvements de crédits ci-dessus.

Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (32/35ème)
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C;
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 janvier 2015 ;
Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ;

DECIDE
la suppression au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1er septembre d'un poste d'Adjoint Technique 2ème classe pour 32/35ème ;
Accord du conseil municipal.

Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (33.22/35ème)
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C;
Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ;

DECIDE
la suppression au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1er septembre d'un poste d'Adjoint Technique 2ème classe pour 33.22/35ème ;
Accord du Conseil Municipal.

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (24/35ème)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ;

DECIDE

la suppression au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1er septembre d'un poste d'Adjoint d'Animation 2ème classe pour 24/35ème ;

Accord du Conseil Municipal.

Création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (24.70/35ème)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ;

DECIDE

la création au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1er septembre d'un poste d'Adjoint d'Animation 2ème classe pour 24.70/35ème, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

Accord du Conseil Municipal

Création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (31.64/35ème)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ;

DECIDE

-la création au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1er septembre d'un poste d'Adjoint Technique 2ème classe pour 31.64/35ème, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

.

Création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (33.28/35ème)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ;

DECIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1er septembre d'un poste d'Adjoint Technique 2ème classe pour 33.28/35ème, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

Accord du Conseil Municipal.

Ligne de trésorerie

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie de 80 000
Auprès du Crédit agricole pour une durée d'un an à taux variable de 0.924%. Frais de dossiers 100 €.
Le Conseil Municipal demande que le taux reste fixe ne dépassant pas 3%.
Le Maire propose de revoir ce sujet lors d'une prochaine réunion le temps que la comptable puisse faire les démarches auprès du crédit agricole afin de voir la possibilité d'emprunter à taux fixe et non variable

FDAEC

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) votées par le conseil général lors du vote du budget primitif.
La réunion cantonale présidée par M. LORIAUD Xavier Conseiller Départemental, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 17 421 EUR.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal décide :
de réaliser en 2015 les opérations suivantes :

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

BATIMENTS	8 777 .82	EUR HT
VOIRIE	7 332	EUR HT
ACHAT BUNGALOW	7 200	EUR HT

De demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention
de 17 421 EUR

D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

PAR AUTOFINANCEMENT A HAUTEUR DE 5 888.82 EUR HT

Suppression de la régie cantine
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la régie pour la cantine ne servira plus à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 car nous allons passer à la facturation et que les factures seront à régler en trésorerie.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suppression de celle-ci et Monsieur le Maire établira un arrêté en ce sens.

Transport scolaire – infos
Mme BOUCHET informe le conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé par le Conseil Départemental de la Gironde et signale que la STE TRANS GIRONDE a été retenue.
Le coût s'élève à 37 319.17 € moins 30 % de subvention du Conseil Départemental de la Gironde, reste à la charge de la commune la somme de 26 123.40 €.
Mme BOUCHET signale au conseil municipal que des recherches sont en cours pour une éventuelle location de bus.

M PICARD demande ce que la commune compte faire du bus. Le maire signale qu'il va surement le vendre. M PICARD demande quand et le Maire répond qu'il va s'en préoccuper dès la rentrée.

Travaux de la sécurité des écoles – informations
Le maire informe le Conseil Municipal que M SEGUIER du Bureau d'études BERCATest venu refaire les tracés et fera parvenir un nouveau plan. Les travaux devraient commencer en fin d'année.
Le Maire précise que les demandes se feront directement aux entreprises sachant que les travaux n'excédent pas 90 000 € HT.

QUESTIONS DIVERSES.
Peinture pour les routes commandée.

CHAPELLE ST FELIX pas de descendant, à voir pour faire les démarches.

CCAS : MME BOUCHET demande si M GOGUERY peut faire partie de la commission.

M MOUCHAGUE informe que l'année prochaine, il n'y aura plus de club de foot et une amende de 1300€ en leur nom reste à régler. S'il ne paie pas l'amende, il ne pourra pas y avoir de nouvelles licences.

MME LALANDE informe le conseil municipal que la fondation de France fait une mission de soutien entre ST EMILION et le Blayais

M VEYSSIERE demande à ce que les rajouts à l'ordre du jour soient rappelés en fin de séance pour les conseillers qui arrivent en retard.

M VEYSSIERE demande que les trous au Château Grissac sur les chemins soient rebouchés.

SEANCE LEVEE A 20 H 07.

Le Maire

ACTIVITE DÉCOUVERTE JEUX DE RAQUETTE

Les élèves de GS, CP et CE1 des écoles de Prignac, St Gervais et St Laurent ont participé à une animation « découverte » qui a eu lieu début septembre, encadrée par les moniteurs de tennis, diplômés, Johann Lefebvre et Mehdi Bel Moudden. Différents ateliers étaient proposés aux enfants :

Faire rouler la balle en la faisant passer entre deux plots.
Lancer de balle par un enfant et rattraper dans un cône par un autre.
Echange au-dessus d'un filet de mini tennis.

Les inscriptions au tennis ont bien démarré, aussi bien sur Prignac que sur St Gervais. Une cinquantaine d'enfants se sont inscrits pour cette nouvelle année tennistique et certains suivront 2 entrainements par semaine (école de compétition).
Nous pouvons encore accueillir des enfants le mercredi après-midi et sur certains créneaux les autres jours de la semaine. Possibilité de faire un essai avant de s'inscrire. Un créneau dames fonctionne depuis un an le lundi soir.
Pour plus de renseignements, contacter Marie-Laure Felber au 05 57 68 33 75 ou 06 28 13 38 02

Les activités du Club du 3ème printemps

Le 1er octobre « Repas » 17 €
Le 5 novembre « Loto »
Le 22 novembre « repas des anciens » avec tombola

Pensez à vous inscrire !

LE GARDON MARCAMPOIS

Tous les pêcheurs sont invités à une réunion d'information le 16 octobre 2015 à 20 heures 30 à la salle des mariages.

Merci de venir nombreux.

LE GARDON MARCAMPOIS

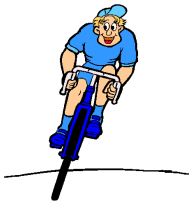

Championnat national Ufolep du contre la montre à Davrey.

540 participants et 54 départements dont 10 compétiteurs de la gironde ont fait le déplacement. Le vélo club de Prignac, représenté par sont Président Daniel DORRONSORO a fini 34 ème en individuel le samedi et prend la troisième place du podium sur un circuit de 20 km 400 en 29 minutes14 secondes.

DANSE

PLANNING OFFICIEL POUR L'ANNEE 2015/2016

COURS DU MERCREDI :
14h30 15h30 cour eveil 4/6 ans
15h30 16h30 cour jazz 1 /jazz2
16h30 17h30 cour zumba kids 6/12ans
17h30 18h30 cour jazz ados 12/17ans
18h30 19h30 cour stretching/pila
19h30 20h15 zumba adulte

COURS DU VENDREDI
18H30 20H15 COUR JAZZ ADULTE (10€) heure supplémentaire

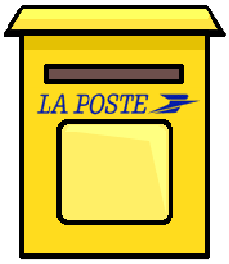

Horaire d'ouverture de la poste

La poste est ouverte le Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi , sameidde 9h à 12h
Et le Mercredi de 9h à 11h 30

ENTRETIEN DES HAIES

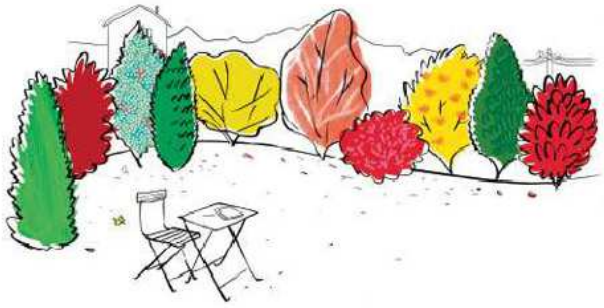

Rappel :

Chaque citoyen a le devoir d'entretenir et d'élaguer ses arbres et haies avant que ceux-ci ne débordent chez le voisin ou sur le domaine public. La hauteur des haies, comme les clôtures ne doivent pas dépasser 2 mètres.
Si toutefois le propriétaire ne respecte pas cette consigne, le Maire peut envisager une procédure pour obliger le propriétaire à effectuer les travaux.

LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE MERCREDI 23 OCTOBRE 2015
Contact : lettredemonvillage@orange.fr

Imprimé par nos soins